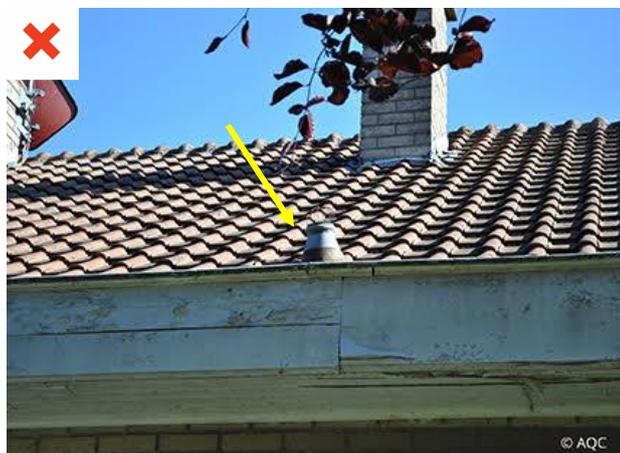


Élément technique	Sous-élément technique	Constats				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input type="checkbox"/>
VMC SF	Rejet d'air vicié	Le rejet d'air vicié ne se situe pas dans le tiers supérieur de la toiture. La sortie en toiture n'est pas adaptée à la VMC.				

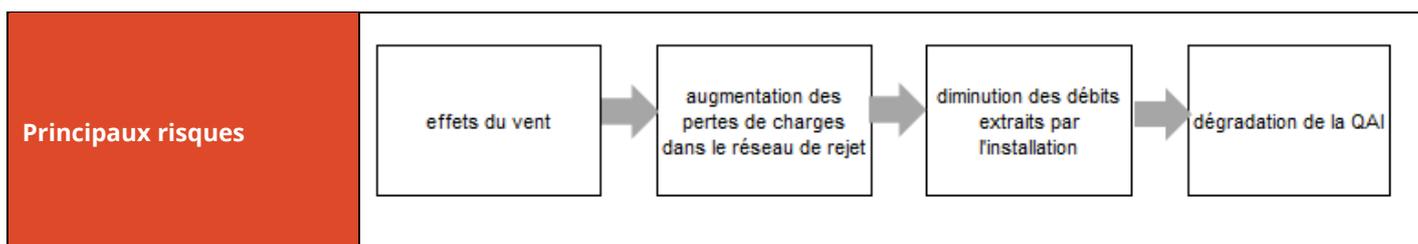


Cause technique

Lors de l'installation, la gaine de rejet d'air vicié a été connectée à une ancienne bouche d'aération des combles perdus.

Origine Conception Exécution Exploitation

Négligence ou manque de connaissance en phase exécution.



Solution corrective et / ou préventive	Repositionner le rejet d'air vicié dans le tiers supérieur de la toiture en utilisant une sortie adaptée.
--	---



Exemple de bonne pratique

Photo ci-contre :

Le rejet de l'air vicié s'effectue dans le tiers supérieur de la toiture empêchant toute reprise d'air vicié dans l'habitation.

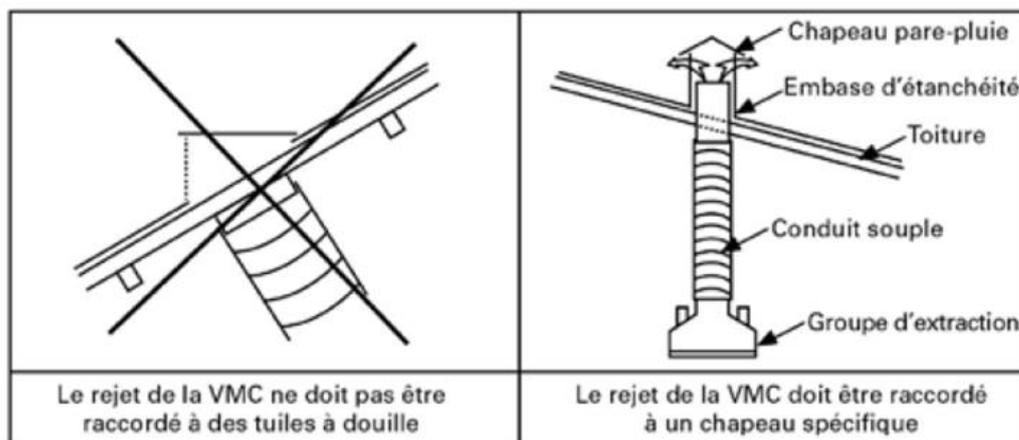
Règles de l'art : (Recommandations professionnelles RAGE, etc.)	<p><u>Extrait des Recommandations professionnelles RAGE</u> : VMC simple flux en habitat individuel - février 2013) - §10. La sortie en toiture</p> <p>L'air extrait doit être rejeté à l'extérieur du logement de façon à éviter la reprise d'air vicié par les ouvrants et les entrées d'air.</p> <p>Le rejet dans les combles perdus, le garage ou le vide sanitaire est à proscrire.</p> <p>Les diamètres de la sortie en toiture et du conduit d'extraction de l'air vicié doivent être</p>
--	--

identiques pour éviter toute perte de charge excessive.

Le rejet de la VMC doit être raccordé à un chapeau spécifique et l'étanchéité doit être assurée.

Les tuiles à douille avec lanterne et les chatières en diamètre de raccordement inférieur ou égal à 125mm ne doivent pas être raccordées au refoulement de la VMC.

Le rejet doit être placé dans le tiers supérieur de la toiture.



Raccordement du refoulement de la VMC